

**Arrêté fixant de la commission administrative paritaire départementale
compétente à l'égard du corps des instituteurs et des professeurs des écoles
du département du Val-de-Marne**

L'Inspectrice d'académie, directrice académique de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L. 921-3 ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires compétentes au sein des ministères chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2014-1029 du 9 septembre 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et pour les élections professionnelles des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;

Vu le procès-verbal de répartition des sièges établi le 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1er :

La commission administrative paritaire départementale instituée auprès de la directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne, compétente à l'égard des instituteurs et des professeurs des écoles du département, est constituée comme suit :

Représentants de l'administration

Membres titulaires :

Anne-Marie BAZZO, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne

Carole DUBARLE-MEYER, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne

Oliver GRÈZES, directeur académique adjoint à la DASEN
Élisabeth LORIN, inspectrice de l'éducation nationale – adjointe à la DASEN
Éric HAVARD, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Bonneuil-sur-Marne
Sophie ENSINA, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription ASH 2
Josette DENIZART, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription Préélémentaire
Florence COSTES, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription ASH 1
Andrée POPULO, cheffe de division - division des ressources humaines et des moyens du 1^{er} degré (DRHM)
Muriel GAC, adjointe à la cheffe de division - DRHM

Membres suppléants :

Oliver LANEZ, directeur académique adjoint à la DASEN
Tania TECHER, inspectrice de l'éducation nationale – IEF (Instruction En Famille)
Jean-Michel GIRONE, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Créteil 1 – IEN RH
Philippe THEVENET, inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Champigny-sur-Marne 2
Céline POISSON, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Créteil 2
Claire WILSON, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Villejuif
Nadia BRIANCEAU, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Maisons-Alfort
Sandy COSTA-MARIMOOTOO, inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Marolles
Hamid ZEROUAL, chef du service de la gestion administrative et financière - DRHM
Édith REILLIER, cheffe du service de la gestion collective - DRHM

Représentants élus du personnel

Membres titulaires :

Au titre du FNEC FP-FO

Luc BENIZEAU, Professeur des écoles HC - Directeur - E.E.PU JEAN VILAR VILLEJUIF
Benoît BALORDI, Professeur des écoles CN – Directeur - E.E.PU LES PLANETES MAISONS ALFORT
Samia AÏT ELHADJ, Professeure des écoles CN – Adjointe – Brigade départementale - E.P.PU MISS
CAVELL SAINT MAUR DES FOSSES
Samantha COUBARD, Professeure des écoles HC - Ajointe - E.P.PU LA FORET MAROLLES EN BRIE
Grégoire SCHNEIDER, Professeur des écoles CN – Adjoint - E.E.PU PAUL BERT NOGENT SUR MARNE

Au titre du Snuipp-FSU

Ariane DEBOISE, Professeure des écoles CN – Adjointe - E.P.PU GUY MOQUET IVRY SUR SEINE
Thierry GUINTRAND, Professeur des écoles CN – Adjoint - E.E.PU HENRI BASSIS CHAMPIGNY SUR
MARNE
Hélène HOUGUER, Professeure des écoles CL EXC – Directrice - E.E.PU BERTHELOT VILLENEUVE ST
GEORGES

Au titre du SE-UNSA

Caroline COSTA, Professeure des écoles CN – Adjointe - E.E.PU PAUL BERT B CHEVILLY LARUE
Bastien DIAZ, Professeur des écoles CN – Directeur - E.M.PU HENRI WALLON I FONTENAY SOUS BOIS

Membres suppléants

Au titre du FNEC FP-FO

Olivier LEGARDEUR, Professeur des écoles CN – Directeur - E.E.S.PU LES GUIBLETS CRETEIL
Claire GUILLAUME, Professeure des écoles CN – Adjointe - E.E.PU JEAN JAURES VITRY SUR SEINE
Azhour BOUARNI, Professeure des écoles CN – Directrice - E.M.PU FREDERIC JOLIOT CURIE ORLY
Christelle LOURENÇO, Professeure des écoles CN – Adjointe - E.E.PU LAMARTINE LA QUEUE EN BRIE
Leslie RUBINSZTAJN, Professeure des écoles CE – Directrice – E.M.P.U MAKARENKO VITRY SUR SEINE

Membres suppléants (suite)

Au titre du SNUIPP-FSU

Magali TRARIEUX, Professeure des écoles CN – Adjointe - E.E.PU MARCEL CACHIN B ORLY

Alia KASSAB, Professeure des écoles CN – Adjointe - E.M.PU JOSEPH CLOUET VINCENNES

Jean-Baptiste BENNOIT - Professeur des écoles CN – Directeur - E.E.PU HENRI BARBUSSE ARCUEIL

Au titre du SE-UNSA

Marie-Françoise STAUBER, Professeure des écoles CL EX – Adjointe - E.E.PU ANATOLE FRANCE A CHAMPIGNY SUR MARNE

Rémi GOMEZ, Professeur des écoles CN – Adjoint - E.E.PU Etienne DOLET ALFORTVILLE

Article 2 :

La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin d'informations administratives de la préfecture du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 7/11/2023

Pour la Rectrice et par délégation,
L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services départementaux
de l'éducation nationale du Val-de-Marne



Anne-Marie BAZZO